

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

DIRECCTE **Nomination** **Région**

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 12 décembre 2013 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale du Finistère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à M. Patrick Vet

NOR : ETSF1381367A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre du commerce extérieur, le ministre du redressement productif, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 mars 2011 portant nomination de M. Patrick Vet en qualité de directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Finistère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Rennes en date du 6 décembre 2013, notifié le 9 décembre 2013, annulant l'arrêté de nomination de M. Patrick Vet en qualité de directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Finistère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne ;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité territoriale du Finistère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne, à compter du 9 décembre 2013, et la nécessité de pourvoir à la continuité du service dans les meilleures conditions, temporairement jusqu'à la réunion des conditions juridiques nécessaires à une affectation définitive ;

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Patrick Vet, directeur du travail, est chargé de l'intérim du responsable de l'unité territoriale du Finistère à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne, à compter du 9 décembre 2013.

Article 2

Le délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 12 décembre 2013.

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des ressources humaines,
des affaires financières, de la qualité et de la performance,
J.-D. FORGET

La ministre du commerce extérieur,
Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
T. COURBE

*Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des carrières, des parcours
et de la rémunération des personnels,*
J.-F. CHEVALLEREAU

Le ministre du redressement productif,
Pour le ministre et par délégation :
*L'administrateur civil hors classe,
chef du bureau des ressources humaines,*
N. QUILLERY

*La ministre de l'artisanat,
du commerce et du tourisme,*
Pour la ministre et par délégation :
*L'administrateur civil hors classe,
chef du bureau des ressources humaines,*
N. QUILLERY